

NOTE LIMINAIRE

Le programme 2008 des opérations statistiques et de contrôle de gestion est présenté en deux parties correspondant aux champs respectifs du ministère de l'éducation nationale (MEN) et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Certaines opérations à caractère transversal y figurent donc deux fois. Dans chaque champ ministériel, on distingue :

A - opérations statistiques et d'évaluation lancées par la DEPP, dont certaines sont demandées par d'autres directions ;

B - opérations de contrôle de gestion des autres directions de l'administration centrale, c'est-à-dire remontées d'informations nécessaires aux directions pour le suivi de certaines activités, informations recueillies le plus souvent auprès des services rectoraux ou départementaux.

Dans chacune des parties A et B, les opérations sont classées par thème.

Thème 1 : Effectifs d'élèves, d'apprentis, d'étudiants.

Thème 2 : Personnels :
- caractéristiques des personnels, services d'enseignement, actions sociales.
- emplois et postes.

Thème 3 : Établissements.

Thème 4 : Aspects financiers et contentieux consacrés à l'enseignement ou à la recherche.

Thème 5 : Vie scolaire ou universitaire, examens,

diplômes et bourses.

Thème 6 : Formation continue.

Thème 7 : Insertion, liaison formation-emploi.

Thème 8 : Observatoire des acquis des élèves.

Thème 9 : Évaluation des pratiques ou des actions de la politique éducative.

Toute opération nouvellement inscrite figure en tête de liste du thème.

À l'intérieur d'un même thème, on distingue collectes informatisées et par questionnaire "papier".

Ne sont pas inscrites dans ce programme les opérations de gestion dont la collecte donne lieu à des extractions issues des applications nationales et qui ne font pas l'objet d'un traitement particulier, tel que saisie des données, validation et constitution de fichiers. A contrario, les opérations faisant appel à des extractions spécifiques à finalité statistique y sont inscrites. La liste des applications nationales utilisées pour la collecte figure à la fin de ce programme.

L'expression "premiers résultats" désigne des résultats provisoires ou partiels.

Les opérations nouvelles par rapport à l'année précédente et les opérations non renouvelées sont mentionnées dans les annexes 1 et 2. Les opérations non reconduites en raison de leur caractère ponctuel ne sont pas mentionnées dans ces annexes.